## Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com> mar. 3 août 12:48 (il y a

1 jour)

À bo.ca-aix-en-

provence, procedure.courdecassation, Cour, accueil.gc.courdecassation, police -nice, NICE/ACCUEIL, CRA

## Procureur général de France

Au procureur de la République de Nice - pour joindre une copie au dossier M. Ziablitsev S. Au chef de la police nationale de Nice - pour joindre une copie au dossier M. Ziablitsev S. Au commandant du CRA de Nice - pour joindre une copie au dossier M. Ziablitsev S.

## **Déclaration №23**

(révision et rectification de la décision N° RG 21/00695 - N° Portalis DBVB-V-B7F-BH3YR)

Madame Ghislaine POIRINE, Conseillère faisant fonction de Président, de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence a falsifié la décision sur la privation de liberté de M. Ziabltsev, n'ayant pas examiné l'appel et le soumettant un déni de justice flagrant. Dans le même temps, la décision ne lui a pas été envoyée en russe, son lien avec la défense choisie a été interrompu par les autorités des lieux de détention et par le procureur de la République de Nice. Donc, il est privé du droit de faire appel de la décision criminelle.

Le Ministère public est partie à la procédure et n'a pas été représenté. Pourquoi? Dans le cadre du mandat du Ministère public, l'Association demande au Procureur général de faire appel de la décision de corruption criminelle dans la procédure de révision et rectification, en prenant comme base l'appel de la défense de M.Ziablitsev:

Appel du 25.07.2021 <a href="http://www.controle-public.com/gallery/A%2025.07.21.pdf">http://www.controle-public.com/gallery/A%2025.07.21.pdf</a>

Annexes http://www.controle-public.com/gallery/AA25.07.pdf

Appel du 27.07.2021 http://www.controle-public.com/gallery/RA27.07.pdf

Position à l'audience <a href="http://www.controle-public.com/gallery/PA28.pdf">http://www.controle-public.com/gallery/PA28.pdf</a>

Demandes de garantir de la participation du détenu http://www.controle-public.com/gallery/LC29.pdf

http://www.controle-public.com/gallery/DPart.pdf

L'association demande au procureur général de la France de prendre des mesures du fait de falsification par la juge Madame Ghislaine POIRINE de la décision d'incarcération de M. Ziablitsev S. dans l'intérêt corrompu du préfet.

Dans l'attente de l'action, nous vous demandons de croire en nos salutations.

L'association Contrôle public et le président M.Ziablitsev S. le 03.08.2021

----- Forwarded message -----

De: Contrôle public < controle.public.fr.rus@gmail.com>

Date: mar. 3 août 2021 à 11:58

Subject: Fwd: décision de la cour d'appel concernant M.ZIABLITSEV

To: < cra.ca-aix-en-provence@justice.fr>

Zone contenant les pièces jointes

